

**Administration portuaire de Montréal**  
**Avis de modification de tarifs**  
**En vertu des articles 49 et 51 de la Loi maritime du Canada,**  
**l'Administration portuaire de Montréal donne préavis de soixante (60) jours**  
**que les tarifs suivants seront modifiés à compter du 1<sup>er</sup> février 2019**

Tous les tarifs, ainsi que les droits pour les services généraux au port, demandes de permis et autres demandes d'émissions de déclaration spécifique augmenteront de **1,9%** en date du **1er février 2019**.

Par ailleurs, un ajout a été apporté au tarif N-7.

Pour de plus amples renseignements veuillez contacter l'Administration portuaire de Montréal à l'adresse courriel suivante :  
[marketing@port-montreal.com](mailto:marketing@port-montreal.com)

Canada 